

DELIBERATION N° 88/06-13 - INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES VOIES DU LOTISSEMENT 7

*Monsieur KIELISZEK, Adjoint délégué aux travaux, rappelle à l'Assemblée sa décision en date du 14 Décembre 1987 relative à l'intégration des voies du lotissement 7 dans le domaine communal.*

*L'enquête publique qui s'est déroulée du 14 au 20 Mai 1988 n'a pas donné lieu à des observations. Par ailleurs, les conclusions du Commissaire enquêteur sont favorables.*

*Aussi, est-il proposé au Conseil Municipal de se prononcer définitivement sur l'intégration dans la voirie communale des voies du lotissement 7.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- de donner son accord définitif sur l'intégration dans la voirie communale des voies du lotissement 7,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants.*